

# Un milliard pour la santé et l'aide aux personnes

RÉGION L'impact de la sixième réforme de l'Etat

**A**llocations familiales. Aide aux personnes âgées. Centres publics d'action sociale. Primo-arrivants. Aide aux personnes handicapées. Aide aux sans-abri. Aide aux détenus. Encadrement des mineurs délinquants. Promotion de la santé. Soins de santé de première ligne (médecine générale, soins infirmiers à domicile, soins palliatifs), hôpitaux, santé mentale... Le budget pour l'ensemble de ces postes, pour la Région bruxelloise, s'élèvera très bientôt à un milliard d'euros par an. Une conséquence majeure de la sixième réforme de l'Etat : bientôt, ce sera la Région qui sera responsable des allocations qui vous seront versées pour vos enfants, de la disponibilité d'une maison de repos adaptée pour vous ou vos proches lorsque l'heure sera venue, ou encore, par exemple, pour l'encadrement des sans-abri.

L'institution qui sera chargée de tout ça ? La plus méconnue, sans doute, d'entre toutes à Bruxelles : la Cocom. Soit la Commission communautaire commune, créée en même temps que la Région en 1989 afin d'y prendre en charge les dossiers de la santé et de l'aide aux personnes

en Région. Une invention institutionnelle qui venait répondre aux besoins de tous les Bruxellois, besoins qui n'étaient couverts ni par la Commission communautaire française (Cocof), ni par la Commission communautaire néerlandophone (Cocon), lesquelles assurent à Bruxelles les compétences qui sont du ressort des communautés française et flamande en Wallonie et en Flandre.

Il fallait sans doute ce préambule pour comprendre l'importance de l'actualité institutionnelle de jeudi à Bruxelles : c'était la rentrée de la Cocom. Et devant le parlement, dont tous les députés constituent « l'assemblée réunie » de la Cocom, le ministre-président de la Région Rudi Vervoort (PS) s'est livré à un long discours, sa Déclaration de politique générale, pour annoncer les changements à venir.

## Un bras opérationnel

D'abord, a-t-il répété, la Cocom se dotera bientôt d'un bras opérationnel pour toutes ces nouvelles tâches, en créant un nouvel organisme d'intérêt public (OIP), sur le modèle de l'Inami (l'Institut national d'assurance maladie et invalidité). Au programme : efficacité, simplification et bonnes

pratiques. Ensuite, tout en garantissant la continuité du paiement des allocations familiales, elle lancera une réforme à la suite d'une évaluation du système. Rudi Vervoort a également annoncé une modernisation de la gestion des CPAS. La Cocom lancera en outre fin 2015 l'organisation d'un parcours d'intégration obligatoire pour les primo-arrivants, via un parcours d'accueil et des cours de langue obligatoires le cas échéant.

En matière de santé, le secteur de la promotion de la santé à Bruxelles, très inquiet des conséquences de la sixième réforme de l'Etat, sera rassuré : il sera « développé », a souligné Rudi Vervoort, tandis que les politiques de prévention (par exemple le dépistage du cancer du sein, du cancer colorectal ou la tuberculose) seront poursuivies. « Un effort particulier sera également fourni pour décourager le recours inutile aux structures d'urgence, notamment par le biais de la création de postes de garde avancés », a insisté le ministre-président. Enfin, 2015 verra encore la naissance d'un nouveau « Plan de santé bruxellois ».

Du pain sur la planche... ■

PIERRE VASSART